



FONDATION PEDIATRIQUE DE KIMBONDO
B.P.7245 KINSHASA 1,
Route Telecom, parcelle N° 6661
E-MAIL : pere.hugo@yahoo.fr Tél +243 816907184
MONT NGAFULA KIMBONDO

CODE D'ETHIQUE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

INTRODUCTION

De par son objet social qui résume sa mission en ce qu'elle s'est assignée "*d'accueillir bénévolement les enfants malades, abandonnés, orphelins, démunis de moyens de se faire soigner, en vue de leur apporter une assistance médicale et socioculturelle*", la Fondation Pédiatrique de Kimbondo vise le développement médico-social de la personne humaine.

Ses principes fondateurs qui la régissent sont ainsi s'articulent en la capacité d'offrir un service public s'avérant être un univers protecteur pour les enfants vulnérables.

Dans ce contexte, le présent Code d'Ethique sert de fondement de tout comportement de chaque membre du personnel de la FPK et de toute personne en collaboration avec elle, par l'énoncé des valeurs éthiques à observer pour une meilleure protection de l'enfant. Il a pour but l'encadrement déontologique des actes et interactions des personnes impliquées dans les activités de la FPK: l'objectif est d'amener tous les personnes concernées à développer des relations harmonieuses entre elles et saines avec les enfants recueillis par la FPK.

Ce Code d'Ethique s'applique à tout le personnel salarié, aux bénévoles, aux stagiaires, aux agents impliqués dans les activités de la FPK.

En adoptant ce Code d'Ethique la FPK, conformément à ses principes fondateurs, s'engage à créer et à maintenir un environnement affectif et protecteur qui reflète ses valeurs et qui se prononce de manière préventive et péremptoire contre toute forme de violence et de mauvais traitement corporel ou psychologique, d'abus sexuel, de négligence et d'exploitation à des fins commerciales ou de tout autre type pouvant nuire à la santé, au développement ou à la dignité de l'enfant, et contre tout acte pouvant mettre en danger la vie de tout enfant recueilli, indépendamment de son sexe, ses croyances religieuses, son origine ethnique, son statut socio-économique, ou tout autre facteur pouvant être discriminatoire, en mettant spécialement l'accent sur les conditions de vulnérabilité des enfants présentant un handicap.

Le présent Code d’Ethique se réfère aux dispositions de la Loi N. 09/001 du 10/01/2009 portant protection de l’enfant.

La politique énoncée par l’adoption de ce Code d’Ethique s’inscrit aussi dans la même ligne que les documents institutionnels de FPK:

- Plan pluriannuel
- Plan d’action
- Et d’autres adoptés par le Conseil d’Administration



VALEURS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX

Ci-dessous les valeurs et les principes fondamentaux qui ont inspiré le Code d’Ethique.

Engagement social: travailler pour le bien-être des enfants en leur donnant une assistance sécuritaire, compatissante, compétente et conforme à l’éthique pour défendre la dignité humaine en construisant, dans l’unité, des relations humaines empreintes de solidarité entre les personnes et dans le respect de la diversité culturelle.

Équité: promouvoir une justice sociale, renforcer les capacités des personnes et des enfants dans l’exercice de leurs devoirs, leurs droits et libertés.

Respect: reconnaître et défendre la richesse de la diversité humaine, garantir la cohésion sociale, promouvoir une culture participative.

Non-discrimination: reconnaître et défendre les droits des enfants, sans aucune distinction d’origine ethnique ou sociale, de sexe, de religion, de langue, d’opinion, de capacités ou aptitudes différentes (handicaps) ou de toute autre situation leur étant propre ou provenant de leur famille.

Transparence: fonder le travail sur l’honnêteté, la responsabilité, la conscience professionnelle et le bien-fondé des relations humaines et du respect mutuel.

Construire une culture de la bientraitance: interagir avec les enfants de manière à promouvoir leur dignité, à favoriser leur plein développement et leur bien être dans un environnement sûr et protecteur, en tenant compte des caractéristiques particulières des enfants porteurs de handicaps.

La bientraitance doit se traduire par la reconnaissance et le respect, l’empathie, la communication effective, l’interaction sur un pied d’égalité, la négociation et la

capacité de résolution de conflits en interne en vue de l'épanouissement des enfants. La bienveillance envers les enfants est une responsabilité de tous les membres de l'organisation et de toutes les personnes impliquées dans les activités de la FPK.

Protéger les enfants contre toutes les formes de maltraitance et de violence:

- physique (dommages corporelles);
- émotionnelle ou psychologique (rabaïsser, humilier, intimider, harceler, ridiculiser, agir avec malveillance);
- par abandon ou négligence (manque d'attention, de surveillance ou d'encadrement appropriés, manque de réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant tels que l'alimentation, le logement et les conditions nécessaires pour une vie en toute sécurité;
- abus sexuel (inciter un enfant à participer à des activités sexuelles) de la part des personnes adultes ou d'autres enfants en qui ceux-ci font confiance, de qui ils dépendent ou avec lesquels il existe une relation de dépendance;
- usage délibéré ou menace d'usage de la force physique ou de pouvoir contre un enfant, qui entraîne ou risque fortement de causer un traumatisme, un décès, un dommage moral, un trouble de développement.

REGLES DE CONDUITE

Les règles de conduite pour toute les personnes impliquées dans les activités de la FPK se résument en l'observation et la mise en application constante et stricte des valeurs et principes fondamentaux décrits ci-haut.

A ces règles de conduite s'ajoute les dispositions de la Loi N. 09/001 du 10/01/2009 portant protection de l'enfant et à laquelle le Code d'Ethique fait référence.

Les personnes auxquelles le présent Code d'Ethique s'applique sont tenues de porter à la connaissance du Directeur du Personnel tout comportement inapproprié dont elles sont conscientes ou dont elles ont été témoins.

Elles sont tenues au devoir de confidentialité stricte concernant tout comportement au sein de la FPK.

Annexe

Acte d'engagement à faire signer à tout membre du personnel de la FPK, à tous les collaborateurs et aux agents intervenant dans les activités de la FPK.



FONDATION PEDIATRIQUE DE KIMBONDO
B.P.7245 KINSHASA 1,
Route Telecom, parcelle N° 6661
E-MAIL : pere.hugo@yahoo.fr Tél +243 816907184
MONT NGAFULA KIMBONDO

CODE D'ETHIQUE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

Annexe

Acte d'engagement à faire signer par tout membre du personnel, par collaborateur et collaboratrice de la FPK, par tout agent intervenant dans les activités de la FPK.

Je soussigné(e)
(indiquer le nom et le prénom) reconnais avoir lu et approuvé le Code d'Ethique en harmonie avec la Loi N. 09/001 du 10/01/2009 portant protection de l'enfant.

Je déclare être d'accord avec la Politique de la FPK et le Code d'Ethique.

J'ai pleinement conscience de ce que tout manquement à la Politique de la FPK, au Code d'Ethique et à la Loi N. 09/001 du 10/01/2009 portant protection de l'enfant pourra entraîner la résiliation de mon contrat ou la fin de ma relation avec la FPK.

J'ai aussi pleinement conscience de ce que tout manquement à la dite Politique, au Code d'Ethique et à la Loi N. 09/001 du 10/01/2009 portant protection de l'enfant pourra entraîner des poursuites judiciaires.

J'ai pleinement conscience de ce qu'il en va de ma responsabilité, en tant qu'employé/e, prestataire de services, collaborateur, collaboratrice de la FPK, de faire usage de bon sens afin d'éviter toute action de maltraitance ou de violence à l'encontre d'un enfant ou pouvant être interprétée comme telle.

Signature

Date

